

certaines dispositions qui laissent planer un doute dans mon esprit. J'ai étudié le bill assez à fond avec l'honorable député de New-Westminster (M. Hahn); je pense qu'il serait à l'avantage de la Chambre,—je ne vois pas quel inconvénient la chose entraînerait pour l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre,—de déferer le bill à un comité afin qu'il l'étudie à fond. Je pense qu'on pourrait en améliorer certaines dispositions, mais je dois déclarer que nous sommes en faveur du principe général dont il s'inspire.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Quand j'ai pris connaissance de cette résolution pour la première fois, j'ai d'abord entretenu un faible espoir, je dirais probablement un espoir platonique, que sa portée serait suffisamment étendue pour s'appliquer aux membres du Parlement. Mais après avoir étudié le bill sérieusement, surtout après avoir lu les notes explicatives qui indiquent son objet, je n'ai pu m'empêcher de trouver déplorable qu'il soit nécessaire de présenter une mesure de cette nature, car nous sommes tous les gardiens de nos frères, peu importe que nous soyons employeurs ou employés, et les vacances annuelles sont certes dans l'intérêt des uns et des autres.

Dans le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, des vacances annuelles sont nécessaires pour protéger la santé et assurer l'efficacité des employés; pour ce motif, elles sont dans l'intérêt national. D'autre part, les dépenses qu'entraîneraient les vacances annuelles accordées aux employés sont plus que compensées du fait qu'il y a moins d'absence par suite de maladie; en outre, la production industrielle augmente parce que les ouvriers sont plus efficaces. Nous vivons à une époque où notre mode de vie est en danger; nous préconisons un régime qui se fonde en premier lieu sur l'individu.

Notre régime démocratique et toutes nos institutions démocratiques reposent sur ce principe; par conséquent, à une époque de guerre idéologique, nous ne pouvons l'oublier même un seul instant. Mais, monsieur l'Orateur, en examinant le bill de plus près, je pense que, d'une certaine façon, il porte atteinte à notre régime démocratique, car il prive l'individu de ses responsabilités. Or, nous ne pouvons priver les gens de responsabilités sans en même temps les priver de la liberté de faire un choix. Ces deux éléments sont absolument essentiels à la préservation et à l'essor de notre mode de vie démocratique.

La note explicative signale que le bill a pour objet de faire accorder au moins deux semaines de congé payé, après un an d'emploi, à tous les employés au Canada qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail. Les vacances payées s'imposent certes

car, dans notre société où le coût de la vie est très élevé, bien peu d'employés pourraient se permettre de prendre des vacances non rémunérées et rares sont ceux qui peuvent épargner une somme suffisante pour s'assurer des vacances vraiment profitables.

A mon avis, le point important de cette mesure ce n'est pas le nombre d'employés qu'il atteint mais plutôt le nombre d'employeurs qu'il vise car il appartient à chaque employeur d'accorder ces concessions à ses employés, peu importe qu'ils les demandent ou non. Je sais que, d'une façon générale, la majorité des employeurs canadiens accordent déjà des vacances payées à leurs employés et, comme l'a dit l'honorable député de Vancouver-Sud, une très faible proportion de l'ensemble des effectifs ouvriers du Canada bénéficiera de cette mesure; je pense que, proportion gardée, le nombre d'employeurs atteints sera encore beaucoup plus faible.

A mon avis, monsieur l'Orateur, en refusant d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs employés, ces employeurs rendent un bien mauvais service à la démocratie, car c'est précisément leur irresponsabilité qui a rendu cette mesure nécessaire. J'ai toujours été très reconnaissant d'avoir pu faire des études universitaires dans le domaine scientifique, car une connaissance des grandes lois qui régissent les forces de la nature nous aide à mieux comprendre les forces humaines qui régissent la société. Une des grandes lois naturelles a trait à l'équilibre des forces. Toutes les grandes forces de la nature sont très bien équilibrées. A mon avis, la grandeur de Shakespeare en tant que dramaturge provient de ce qu'il a compris, peut-être mieux que tous les autres écrivains de son époque, que les forces qui animent chaque être humain sont très bien équilibrées. Lorsqu'un événement fortuit vient bouleverser cet équilibre ou lorsque la personne en question souffre d'un défaut naturel, il y a un conflit entre les forces qui l'animent jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre soit établi. Parfois cette situation dégénère en tragédie, et c'est souvent ce qui se produit. Toutefois, cet état de choses aboutit peut-être plus souvent à la tragédie qu'à l'issue heureuse que nous associons à la comédie.

Si un très petit nombre d'employeurs ne traitent pas équitablement leurs employés, on se demande naturellement pourquoi ils agissent ainsi et quels éléments les empêchent de se montrer plus bienveillants. Est-ce que parce qu'ils sont avides de bénéfices plus élevés, parce qu'ils craignent que l'industrie ne puisse assumer le fardeau de ces dépenses supplémentaires ou seules des considérations d'ordre économique les empêchent-ils d'agir de cette façon?